



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-Des-reglages-declares-conformes-alors-qu'ils-ne-le-sont-pas-quand-le-manque-de-rigueur-conduit-a-detecter-tardivement-des-anomalies>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Tricastin : Des réglages déclarés conformes alors qu'ils ne le sont pas : quand le manque de rigueur conduit à détecter tardivement des anomalies**

13 décembre 2018

France : Tricastin : Des réglages déclarés conformes alors qu'ils ne le sont pas : quand le manque de rigueur conduit à détecter tardivement des anomalies

Le 24 septembre 2018, des contrôles sont fait sur la ventilation du bâtiment combustible du réacteur 4. Il faudra 2 passages du dossier dans les mains d'EDF, le 1er et le 12 octobre, pour que l'exploitant réalise qu'en fait les valeurs relevées ne sont pas conformes à ce qu'elles devraient être. Le délai maximal autorisé pour le réglage du système de ventilation a été dépassé de 2 semaines. Initialement, EDF a déclaré l'évènement comme significatif pour la sûreté au niveau zéro de l'échelle INES. Mais étant donné que le manque de rigueur de l'exploitant l'a conduit à ne pas détecter des anomalies, l'incident a été reclassé au niveau 1, " en lui appliquant un facteur additionnel pour problème de culture de sûreté".

Ce manque de rigueur peut avoir de multiples conséquences, à différents niveaux. Le système de ventilation est fondamental pour le confinement de la radioactivité dans le bâtiment combustible. On imagine aisément la gravité des conséquences d'un mauvais réglage. Dans le même genre, en juin 2018, les équipes d'EDF avaient [par erreur coupé la ventilation dans le bâtiment combustible](#) du réacteur 1. Pile au moment du rechargement en combustible du réacteur. **La protection des travailleurs et de l'environnement sont en première ligne des conséquences du manque de rigueur de l'exploitant.** Mi novembre, un travailleur est d'ailleurs [ressorti du bâtiment réacteur 3 contaminé au cou](#) par une particule radioactive. Sans parler du **manque de rigueur dont a fait preuve EDF pour contrôler et entretenir la digue** qui sépare le canal de Donzère-Mondragon des installations nucléaires du Tricastin situées 6 mètres en contrebas. Fin septembre 2017, l'Autorité de sûreté nucléaire avait [imposé l'arrêt des réacteurs nucléaires du site](#) tant que la digue ne serait pas renforcée. **Le réseau "Sortir du nucléaire" et d'autres associations ont d'ailleurs porté plainte contre EDF à ce sujet**, notamment pour retard de déclaration et risques causés à

autrui. Des facteurs communs avec ce nouvel incident.

Ce que dit EDF :

Reclassement d'un événement sûreté au niveau 1 (échelle INES) lié à la détection tardive d'une anomalie durant un contrôle

Publié le 17/12/2018

Le 24 septembre, une entreprise prestataire réalise un **contrôle selon des critères précis sur un matériel du système de ventilation du bâtiment combustible de l'unité de production n°4** de la centrale EDF du Tricastin. Les **valeurs** relevées par les intervenants sont **jugées conformes** au référentiel.

Le dossier est vérifié le 1er octobre par EDF. Le 12 octobre durant un nouveau contrôle du dossier, EDF met en évidence, une légère **différence entre la valeur attendue par le référentiel et la valeur mesurée. Cet événement a conduit à dépasser de 14 jours le délai de réglage du matériel.**

Cet événement a été **déclaré, le 16 octobre, au niveau 0** de l'échelle INES, échelle internationale de classement des événements nucléaires qui en compte 7. Suite à une analyse approfondie, l'événement a été **reclassé au niveau 1** par la direction de la centrale EDF du Tricastin, le 13 décembre, **pour manque de rigueur entraînant une détection tardive.**

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-tricastin/actualites/reclassement-d-un-evenement-surete-au-niveau-1-echelle-ines-lie-a-la-detection-tardive-d-une-anomalie-durant-un-controle>

Ce que dit l'ASN :

Détection tardive de l'indisponibilité partielle de la filtration par piège à iode de l'air provenant du bâtiment combustible du réacteur 4

Publié le 24/12/2018

Centrale nucléaire du Tricastin - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 13 décembre 2018, EDF, après analyse approfondie, a reclassé au niveau 1 de l'échelle INES un événement significatif pour la sûreté, déclaré le 16 octobre 2018, relatif à la détection tardive de l'indisponibilité partielle du système de filtration par piège à iode de l'air de la ventilation du bâtiment d'entreposage des assemblages combustibles du réacteur 4 de la centrale nucléaire du Tricastin.

Le bâtiment d'entreposage du combustible des réacteurs nucléaires d'EDF est équipé d'un circuit de ventilation et de filtration de l'air. En cas d'accident de manutention des assemblages combustibles, ce circuit assure également le confinement du bâtiment pour éviter les rejets accidentels à l'extérieur de la centrale en filtrant l'air sur des pièges à iode. **Cependant, l'efficacité de ces pièges dépend de l'humidité de l'air ambiant** : plus l'air est humide, moins le piège est efficace. Pour cette raison, des réchauffeurs sont installés en amont des pièges à iode.

Le 24 septembre 2018, alors que le réacteur 4 était en fonctionnement, un contrôle de performance d'un réchauffeur du système de filtration par piège à iode du bâtiment d'entreposage du combustible

a été réalisé. **La puissance du réchauffeur mesurée était inférieure à la valeur attendue, mais les intervenants en charge de l'activité ne s'en sont pas aperçus : ils ont considéré que l'essai était satisfaisant.**

Cette analyse erronée n'a pas été identifiée lors d'un premier contrôle réalisé le 1er octobre 2018, à partir de données du système d'information d'EDF, et ce n'est finalement que le 12 octobre 2018 que les équipes de la centrale nucléaire du Tricastin ont détecté cette anomalie. Le réchauffeur défectueux a été remplacé par un réchauffeur neuf le 22 octobre 2018.

Il s'avère donc qu'un réchauffeur du système de filtration par piège à iode de la ventilation du bâtiment combustible du réacteur 4 n'était pas disponible entre le 24 septembre 2018 et le 22 octobre 2018. Or les règles générales d'exploitation prévoient que la réparation de ce matériel, en cas d'indisponibilité, doit être effectuée dans un délai maximal de 14 jours.

Ce délai n'a pas été respecté, toutefois, **aucune opération de manutention d'assemblage combustible n'a été réalisée durant cette période.**

Cet écart n'a pas eu de conséquence sur le personnel ou sur l'environnement. Il a d'abord été déclaré par EDF au niveau 0 de l'échelle INES, du fait de l'absence de manutention d'élément combustible pendant la période d'indisponibilité du système de filtration par piège à iode du bâtiment.

Cependant, en procédant à l'analyse approfondie de cet événement, EDF a relevé plusieurs défaillances, touchant à la préparation de l'activité et à la culture de sûreté des différents intervenants et contrôleurs. Par conséquent, le 13 décembre 2018, EDF a reclassé l'événement au **niveau 1** de l'échelle INES, en lui appliquant un facteur additionnel pour problèmes de culture de sûreté.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Detecti-on-tardive-de-l-indisponibilite-partielle-de-la-filtration-par-piege-a-iode-de-l-air>